

## Laurie FLESCH

---

**De:** Mairie de Mellac <mairie@mellac.bzh>  
**Envoyé:** vendredi 28 mai 2021 17:54  
**À:** Emmanuelle ARZUL; Laurie  
**Objet:** TR: SCEA BERNARD - Kerjaec - MELLAC - Extension d'un élevage porcin

**De :** Célia Pinès <celiapines@gmail.com>  
**Envoyé :** vendredi 28 mai 2021 17:52  
**À :** mairie@mellac.bzh  
**Objet :** SCEA BERNARD - Kerjaec - MELLAC - Extension d'un élevage porcin

Email adressé à l'attention de Joël LE ROUX, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire,

Dans le cadre de la consultation publique relative au projet de la SCEA Kerjaec, je souhaiterais porter à votre attention différentes observations. Je vous prie de bien vouloir noter que je suis une riveraine, habitant à moins de 500m de la ferme objet de l'enquête :

### 1) Le déroulé de l'enquête publique

Il me semble essentiel de remonter aux services du Préfet du Finistère que les modalités de l'enquête publique n'ont pas permis l'exercice d'un réel débat citoyen. Il y a eu très peu de publicité et aucun débat lors du conseil municipal de Mellac, ce qui est particulièrement préoccupant quand on voit les conséquences environnementales et sociétales d'un tel projet.

### 2) Le contenu du dossier environnemental

L'avis de la MRAe est globalement négatif et doit être pris en considération, du fait de l'expertise de ses membres.

je cite le résumé : *"En dépit de mesures mises en œuvre, notamment pour limiter les émissions polluantes vers les milieux récepteurs, les informations contenues dans le dossier ne permettent pas de garantir la bonne maîtrise des incidences résiduelles sur l'environnement. L'analyse de la qualité paysagère du projet et des risques de nuisances sonores et olfactives pour les riverains devrait ainsi être étayée par un diagnostic de l'état initial plus précis, une démonstration de l'efficacité des mesures, et la mise en œuvre d'un suivi"*.

En outre, en tant que riveraine, je tiens à témoigner des faits suivants :

- la topologie du terrain est globalement très plat et très venteux, favorisant la pollution olfactive et sonore. Il y a très peu de talus actuellement et même en considérant la plantation de nouvelles espèces, cela reste très insuffisant (on constate d'ailleurs dans le dossier que la densité bocagère n'est que de 48ml/Ha à Mellac contre 66ml/Ha en

Bretagne et de 88ml/Ha dans le Finistère) pour contrer ces pollutions. Qui plus est, ces arbres mettront des dizaines d'années à pousser, alors que les bâtiments supplémentaires seront construits beaucoup plus rapidement.

- pollution sonore : il n'est pas du tout abordé le bruit généré par l'augmentation des cris des animaux, étant donné que la capacité va être multipliée par 2,5 : en effet, alors même que j'habite plus loin que les tiers cités dans le dossier, j'entends parfois les bruits de ces animaux. Cette pollution ne va faire qu'augmenter, avec leur multiplication.

J'entends par ailleurs la motorisation des ventilateurs.

- pollution visuelle : page 152, les photos du site sont trompeuses. Le site est actuellement très visible et peu esthétique, quel qu'en soit le point de vue (cela est par ailleurs confirmé par l'observation n°1, constitué par le PV d'huissier de Me Sophie CLERGEOT à Quimperlé). Cela va être accentué par ce projet, d'autant plus qu'aucun projet de haie bocagère n'est prévu le long de la D765 ou dans les parcelles environnantes, ce qui serait d'autant plus pertinent au regard de la topologie du terrain.

- pollution olfactive : je sens très régulièrement des odeurs nauséabondes émanant de la ferme, m'empêchant de profiter de ma propriété comme je le souhaite (impossible d'ouvrir mes fenêtres pour aérer ma maison, jardiner etc.). Ce projet aura forcément un effet aggravant sur cette situation.

### **3) Opportunité de ce projet sur le plan agricole & transition écologique**

La résilience alimentaire du Pays de Quimperlé est un sujet qui m'est particulièrement cher, néanmoins je doute que cette extension réponde à un vrai besoin pour la population locale mais favorise une agriculture mondialisée.

Qui plus est, ce projet d'extension ne permet pas la création d'un nombre significatif d'emplois (seulement à 1 salarié, déjà en place, de devenir associé) : quand on regarde tous les aspects négatifs de ce projet (risque de pollution de l'eau avec la présence à proximité immédiate du Doudu, concentration d'animaux en cage, désagréments pour les riverains et la valeur de leurs biens, etc), cela semble inopportun de favoriser les fermes-usines, destructrices d'emplois, au détriment des fermes collectives agro-écologiques ou micro-fermes.

Qui plus, cela est en contradiction avec le volet transition écologique du Plan France Relance (et plus particulièrement du groupe thématique de la transition agricole), mis en place par toutes les organisations déconcentrées de l'Etat, y compris la Préfecture du Finistère : il est d'urgent d'agir et répondre aux nombreuses inquiétudes citoyennes que ce projet a suscité (qui seraient sûrement plus nombreuses s'il avait été plus largement diffusé).

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à mes différentes observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma respectueuse considération,  
Célia PINES